

## « Après la COP28, les pays de l'OPEP ont encore de beaux jours devant eux pour exploiter leurs ressources fossiles » (Francis Perrin, IRIS)

Marine Godelier

**ENTRETIEN.** Pourquoi les pays producteurs et exportateurs de pétrole et de gaz ont-ils accepté mercredi de signer le texte final de la COP28 de Dubaï, qui appelle pour la première fois les Etats à s'éloigner des combustibles fossiles? Quelques jours plus tôt pourtant, le secrétaire général de l'OPEP lui-même enjoignait ses membres à refuser tout accord de ce type, lequel mettrait en danger leur « prospérité ». Explications avec Francis Perrin, directeur de recherche et professeur à l'IRIS et spécialiste des questions énergétiques dans le monde arabe.

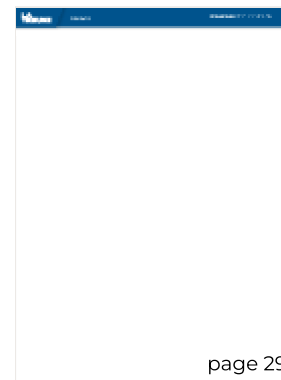
LA TRIBUNE - Selon vous, qu'est-ce qui a poussé les pays pétroliers à accepter le texte final de la COP28 (lien : [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023\\_L17\\_adv.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17_adv.pdf) ([https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023\\_L17\\_adv.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_L17_adv.pdf))), alors qu'ils rejetaient d'abord vigoureusement tout appel à sortir progressivement des combustibles fossiles ?

FRANCIS PERRIN - Le texte final de la COP28 a été approuvé par consensus. Autrement dit, les 195 signataires de l'accord de Paris de 2015 (194 pays et l'Union européenne) -- ce traité qui les contraint à limiter la hausse des températures nettement en dessous de +2°C d'ici à la fin du siècle -- sont tombés d'accord à l'unanimité. Y compris les 23 pays de l'OPEP [organisation des pays exportateurs de pétrole - 13 membres, ndlr] et de l'OPEP+ [10 membres supplémentaires, ndlr], qui ont estimé que la formulation retenue sur les énergies fossiles leur convenait.

Pourtant, celle-ci va plus loin que le projet d'accord présenté lundi par la présidence émiratie (lien : <https://www.latribune.fr/economie/international/climat-foire-d-empoigne-a-la-cop28-sur-l-avenir-des-energies-fossiles-al-jaber-met-la-pression-985278.html> (<https://www.latribune.fr/economie/international/climat-foire-d-empoigne-a-la-cop28-sur-l-avenir-des-energies-fossiles-al-jaber-met-la-pression-985278.html>)). Alors que dans cette première version, les Etats étaient invités à prendre différentes mesures, parmi lesquelles « la réduction de la production et de la consommation d'énergies fossiles », le texte finalement adopté les « appelle » à contribuer aux efforts mondiaux pour entamer « une transition hors » de ces combustibles. Nous sommes ainsi passés d'une formule molle, à la carte, à une incitation plus marquée.

Pour convaincre les pays pétroliers et gaziers d'accepter ces avancées, le président de la COP28, Sultan Al Jaber, a joué un rôle très important. Il a su tirer profit de ses multiples casquettes, de ministre émirati de l'industrie mais aussi et surtout de PDG du groupe pétrolier ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company). En effet, il connaît bien le monde des énergies fossiles et ses décideurs, les Emirats arabes unis faisant d'ailleurs eux-mêmes partie de l'OPEP+. Ce réseau lui a permis d'arrondir les angles, et de convaincre d'autres pays arabes que ce qu'il proposait était acceptable, pour ne pas gâcher la fête.

Sur le sujet des hydrocarbures pourtant, les positions de son pays ne sont pas différentes de celles des Saoudiens. Mais en tant qu'hôte de la COP28, il souhaitait à tout prix remporter une victoire diplomatique. En ce sens, il y a un avantage à ce que cette conférence se soit déroulée à Dubaï, et qu'elle ait été présidée par un magnat du pétrole.



Néanmoins, ne faisons pas passer des vessies pour des lanternes : en dépit des talents et des relations d'Al Jaber, si des pays de l'OPEP+ avaient estimé que le compromis final leur était trop préjudiciable, ils n'y auraient pas consenti. Ils savent parfaitement lire un texte; le jeu a ses limites.

### **Quelles contreparties ont-ils obtenues?**

D'abord, le texte final ne contient pas le terme « éliminer » les combustibles fossiles, ou « phase-out » en anglais. Et pour cause : il s'agissait d'une ligne rouge très claire des Etats pétroliers et gaziers. À la place, il est question de « transitionner hors » [s'éloigner, ndlr] (« transitioning away ») de ces sources d'énergie. Or, cette expression reste floue. Ce sont les charmes de la diplomatie : pour certains, cela signifie qu'il est temps de s'en détourner; pour d'autres, qu'il faut simplement en réduire progressivement la part au global. Chacun voit midi à sa porte, d'autant qu'il n'y a aucun calendrier si ce n'est un appel à accélérer pendant cette décennie.

Lire aussi COP28 : plusieurs climatologues critiquent l'accord trouvé à Dubaï (lien : <https://www.latribune.fr/climat/energie-environnement/cop28-plusieurs-climatologues-critiquent-l-accord-de-dubai-985682.html> (https://www.latribune.fr/climat/energie-environnement/cop28-plusieurs-climatologues-critiquent-l-accord-de-dubai-985682.html))

D'ailleurs, la transition énergétique est déjà une réalité industrielle, même si ce n'est pas assez rapide. On assiste à une montée en puissance rapide des énergies renouvelables, dans laquelle les pays pétroliers eux-mêmes investissent. Ainsi, la part du charbon, du pétrole et du gaz va forcément diminuer - COP28 ou pas -, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elles vont disparaître.

Deuxièmement, un paragraphe a été ajouté dans la nuit de mardi à mercredi sur les « carburants de transition » (« transition fuels »). Celui-ci a été largement interprété, à juste titre, comme concernant le gaz naturel. En effet, le texte reconnaît que ce combustible fossile moins polluant que le charbon peut jouer un rôle important dans la transformation des mix énergétiques, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement de chacun. Sans cette phrase, pas sûr qu'il y aurait eu un consensus !

Lire aussi Climat : la COP28 conforte la stratégie des groupes pétrogaziers (lien : <https://www.latribune.fr/economie/international/climat-la-cop28-conforte-la-strategie-des-groupes-petrogaziers-985659.html> (https://www.latribune.fr/economie/international/climat-la-cop28-conforte-la-strategie-des-groupes-petrogaziers-985659.html))

Enfin, le document insiste lourdement sur l'importance de la souveraineté nationale. Il rappelle à maintes reprises qu'il faut tenir compte des spécificités de chaque pays, mais aussi que l'éloignement des combustibles fossiles doit se faire de façon juste, ordonnée et équitable. Qu'est-ce que ça veut dire ? Chacun en tirera ses propres conclusions. Sans cette latitude dans l'interprétation, il n'y aurait en réalité jamais eu d'accord. Avec ce compromis, les pays pétroliers et gaziers pensent qu'ils ont encore de beaux jours devant eux pour exploiter leurs ressources fossiles.

### **Cela remet-il en question l'intérêt des COP, qui exigent de s'entendre à l'unanimité malgré des situations bien différentes d'un pays à l'autre ?**

Les COP ont le grand mérite - et la grande faiblesse - de réunir tout le monde autour de la table. En fonctionnant sur le principe du consensus, elles limitent forcément la possibilité de décrocher un accord ambitieux, contrairement à un vote à la majorité. Il n'empêche : parmi les acteurs étatiques, personne ne plaide pour arrêter ce processus. D'autant que ces réunions sont aussi l'occasion pour certains pays de former des sous-groupes autour de tel ou tel engagement, comme sur la réduction des émissions de méthane à la COP26.

Lire aussi Un an après l'accord sur le méthane à la COP26, les émissions de ce gaz à effet de serre crevent le plafond (lien : <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/un-an-apres-l-accord-sur-le-methane-a-la-cop26-les-emissions-de-ce-gaz-a-effet-de-serre-crevent-le-plafond-939516.html> (https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/un-an-apres-l-accord-sur-le-methane-a-la-cop26-les-emissions-de-ce-gaz-a-effet-de-serre-crevent-le-plafond-939516.html))

Par ailleurs, l'accord de Paris issu de la COP21, qui avait la particularité d'être un traité international, a eu un effet incontestable sur le secteur financier. Aujourd'hui, beaucoup de banques prennent cet engagement comme référence dans leurs politiques de désinvestissement. D'ailleurs, en réaction à la COP28, le Crédit Agricole vient d'annoncer qu'il s'engagerait à ne plus financer de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles (lien : <https://www.latribune.fr/climat/energie-environnement/credit-agricole-s-engage-a-ne-plus-financer-de-nouveaux-projets-d-extraction-de-petrole-985720.html> (https://www.latribune.fr/climat/energie-environnement/credit-

[agricole-s-engage-a-ne-plus-financer-de-nouveaux-projets-d-extraction-de-petrole-985720.html](#)) et à réduire de 75% le CO2 émis par les projets financés sur le pétrole et le gaz d'ici à 2030. On voit bien que quelque chose se passe.

Attention cependant : cela ne signifie pas que l'ensemble du système financier mondial est aligné sur cet objectif, loin de là. La preuve : à ce jour, je ne connais pas un seul grand projet pétrolier ou gazier dans le monde qui ne soit pas parvenu à trouver des sources de financement suffisantes.

Lire aussi COP28 : plusieurs climatologues critiquent l'accord trouvé à Dubaï (lien : <https://www.la Tribune.fr/climat/energie-environnement/cop28-plusieurs-climatologues-critiquent-l-accord-de-dubai-985682.html>) (<https://www.la Tribune.fr/climat/energie-environnement/cop28-plusieurs-climatologues-critiquent-l-accord-de-dubai-985682.html>)

## Illustration(s) :



([https://nouveau-europresse-com.extranet.enpc.fr/WebPages/media.aspx?](https://nouveau-europresse-com.extranet.enpc.fr/WebPages/media.aspx?Type=image&DocName=20231215TR985741_01.jpg&Logo=tr2_small.gif)

[Type=image&DocName=20231215TR985741\\_01.jpg&Logo=tr2\\_small.gif](https://nouveau-europresse-com.extranet.enpc.fr/WebPages/media.aspx?Type=image&DocName=20231215TR985741_01.jpg&Logo=tr2_small.gif),

DR

Aussi paru dans 14 décembre 2023 -

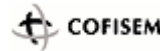
### Crédit Agricole

Crédit Agricole ...



### Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. ...



© 2023 La Tribune. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et

son utilisation est régie par ces lois et conventions.

**PubliC** Certificat émis le **19 janvier 2024** à **COMUE-Paris-Est-Sup** à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

**news·20231215·TR·985741**